

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Avis de vacance d'un emploi de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse

NOR : ECOH2408942V

L'emploi de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Corse, sera prochainement vacant.

Le poste à pourvoir n'est pas un emploi de direction de l'administration territoriale de l'Etat au sens des dispositions du chapitre III du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.

La résidence administrative de l'emploi est située à Ajaccio (Corse-du-Sud).

Missions principales de la direction régionale

Aux termes de l'article 1^{er} du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations qui les crée, les DREETS constituent les services déconcentrés communs aux ministres chargés de l'économie et des finances et du travail, de la santé et des solidarités.

La DREETS est placée sous l'autorité du préfet de région et, pour les missions relatives au système d'inspection du travail, sous celle du directeur général du travail. Pour ces mêmes missions, le directeur régional dispose de l'autorité hiérarchique sur les directions départementales de l'économie, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de la région, en application des articles R. 8122-1 et suivants du code du travail.

La DREETS est chargée :

- de la politique du travail et des actions d'inspection de la législation du travail ;
- des actions de contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises, de protection économique des consommateurs et de sécurité des consommateurs ainsi que des actions de contrôle dans le domaine de la métrologie légale ;
- des actions de mise en œuvre de la politique économique et sociale, dans les domaines de l'emploi, du développement des entreprises et notamment dans l'innovation et de la compétitivité de l'industrie, du marché du travail, de la formation professionnelle continue, de l'apprentissage, des mutations économiques, ainsi que celles conduites dans les domaines de l'intelligence économique et de la sécurité économique ;
- du pilotage et de la coordination des politiques sociales et de leur mise en œuvre, notamment les actions visant à mobiliser et coordonner les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et du monde économique sur le parcours des personnes les plus éloignées du marché du travail, la prévention et la lutte contre les exclusions, de la protection des personnes les plus vulnérables et notamment des primo-arrivants, de l'accès à l'hébergement et au logement des personnes en situation d'exclusion, de la promotion de l'accès à l'autonomie et à l'intégration sociale des personnes handicapées, du volet économique et social de la politique de la ville, de la prévention et la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité des chances, de la formation et la certification dans le domaine des professions sociales, et des professions de santé non médicales.

Grâce à l'observation, l'analyse et l'évaluation des politiques publiques susmentionnées qu'elle conduit, la DREETS apporte des éléments tant au préfet de région qu'aux préfets de département pour éclairer la situation économique de la région, outre un appui grâce à son expertise métier, notamment en matière de contrôle et d'inspection des établissements et services sociaux.

Outre leurs liens avec les différents services déconcentrés de l'Etat et les opérateurs, elles sont appelées à travailler avec de nombreux acteurs sur le terrain.

Sous l'autorité du préfet de région ou conformément aux directives et instructions de la direction générale du travail pour le système d'inspection du travail, les directions régionales des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) assurent le pilotage, l'animation et la coordination régionale des politiques publiques qui leurs sont confiées.

Ces missions sont réparties entre trois pôles :

- pôle « politique du travail », Pôle T ;
- pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie », Pôle C ;
- pôle chargé des entreprises, de l'emploi, de l'économie et des solidarités, Pôle 3E-S.

La DREETS dispose de l'autorité hiérarchique sur trois unités de contrôle de l'inspection du travail, dont une unité régionale dédiée à la lutte contre le travail illégal.

Environnement professionnel

Placé sous l'autorité de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, les responsables de pôle conduisent, chacun dans son domaine respectif, les missions qui leur sont confiées en application des dispositions du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Le pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » est chargé des actions de contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises, de protection économique des consommateurs et de sécurité des consommateurs ainsi que de contrôle dans le domaine de la métrologie légale.

En relation, le cas échéant, avec d'autres administrations, le pôle « C » assure le pilotage des politiques de l'Etat susmentionnées, au besoin en élaborant un plan d'actions régional, et évalue la performance de leur application.

A ce titre, il est chargé de la planification, de la programmation et du suivi des actions de contrôle du respect de l'ordre public économique nécessaire à la confiance entre les acteurs économiques, en étant garant du respect de la concurrence, de la protection économique des consommateurs, de la sécurité et de la conformité des produits et des services de consommation dans la région sous l'autorité des préfets de département et coordonne celles de ces actions exercées au niveau interdépartemental, notamment dans le cadre d'un schéma régional de mutualisation des compétences professionnelles.

Ce schéma de mutualisation interdépartementale est en cours de rénovation en vue de l'adapter aux priorités stratégiques des politiques portées en matière de concurrence, de consommation et de répression des fraudes.

Sous réserve des dispositions du II de l'article 10 du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, il s'assure d'une application harmonisée des règles de gestion des agents chargés de la mise en œuvre dans la région des actions susmentionnées et de l'unité du réseau formé par ces agents.

Il concourt à la mise en œuvre des missions de protection économique et de sécurité des consommateurs.

Compétences recherchées, nature et niveau d'expériences professionnelles attendues

Le candidat ou la candidate devra disposer d'une expérience professionnelle solide et diversifiée intégrant en particulier :

- une expérience avérée en matière de management de services, d'instauration d'un état d'esprit collectif et de valorisation des réalisations des agents, de pilotage stratégique ;
- une expérience de mise en œuvre d'actions de contrôle, notamment de contrôle en entreprises et une expérience d'évaluation des actions mises en œuvre ;
- une expérience de l'animation d'équipes pluridisciplinaires et interministérielles.

Par ailleurs, les compétences suivantes sont attendues :

- une capacité, aux côtés du directeur régional, à créer et à faire vivre des partenariats, à impulser et à animer la concertation avec les divers interlocuteurs qui concourent localement à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- une qualité d'écoute et de compréhension des enjeux des autres fonctions au sein de la direction régionale ;
- des qualités relationnelles, de communication, un sens du dialogue et de la négociation et une ouverture d'esprit ;
- une perception immédiate des enjeux et des éventuelles difficultés, afin d'être en capacité d'anticiper et de prendre des décisions adaptées aux circonstances et d'en rendre compte ;
- une capacité à mener des actions en mode projet.

En outre, une bonne connaissance des politiques publiques à mettre en œuvre est souhaitable.

Ce poste requiert une réelle disponibilité.

Conditions d'emploi

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe comprise entre 62 000 € et 100 000 € brut par an. Un complément indemnitaire annuel sera également versé sous réserve de la manière de servir au cours de l'année N-1 et des résultats de l'exercice ministériel d'harmonisation.

Procédure de recrutement

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par l'arrêté du 29 mars 2021 fixant les modalités de recrutement pour les emplois de direction des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France et des directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, en outre-mer.

Envoi des candidatures :

Les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae* et d'une lettre de motivation comportant les éléments permettant d'apprécier la bonne adéquation entre le parcours professionnel, les compétences et le niveau d'expérience du candidat, doivent être adressées dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française, sous couvert de la voie hiérarchique au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales, uniquement et impérativement, par voie électronique à l'adresse suivante : sgmcas-pole-ts-rh@sg.social.gouv.fr.

Pour les fonctionnaires, les candidatures sont accompagnées d'un état des services ; pour les cadres n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, les candidatures sont accompagnées de documents attestant de l'occupation effective des emplois mentionnés dans le *curriculum vitae* et permettant d'apprécier le niveau de responsabilité des emplois précédemment occupés.

Recevabilité des candidatures :

Le pôle Travail et Solidarités du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales procède à l'examen de la recevabilité des candidatures, en accuse réception et informe les candidats non éligibles.

Examen des candidatures :

L'examen préalable et la présélection des candidatures sont confiés à une instance collégiale au sein de laquelle siègent les directions d'administration centrale concernées des ministères chargés de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi et de la cohésion sociale.

Personne à contacter

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la directrice régionale de la DREETS, Isabel DE MOURA (isabel.de-moura@dreets.gouv.fr, tél. : 06-73-81-46-98).

La DREETS regroupant des services déconcentrés communs à plusieurs ministères, cet avis de vacance est également publié dans le présent *Journal officiel* de la République française sous le timbre du ministère du travail, de la santé et des solidarités.